

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-11-003

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Laetitia TISSEYRE, Virginie SPITZ, Angélique FOUSTER, Bernard PIROF, Sandrine PIROF

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à Mme Virginie SPITZ  
Mme Agnès DELCOR donne procuration à M. Christian PALLARES  
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Brice BOUVIER  
M. Ludovic THIVOLLE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

Madame Virginie SPITZ a été élue secrétaire de séance.

TARIFS APPARTEMENTS & LOCAUX COMMUNAUX – ANNEE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une évaluation des loyers des appartements communaux et des locaux soumis à la location annuelle doit être effectuée suivant l'indice de référence des loyers ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour et 5 voix contre,**

**DECIDE** de fixer les tarifs de locations 2024 suivant le tableau ci – dessous :

Biens loués	Pour Information Loyer mensuel 2023	IRL 3t2023 / 3t2022	Loyer Mensuel 2024 Arrondi
ADEPEP appartement école Ouest	335 €	1.03493	347 €
Mme GAFFORY appartement école Est	600 €	1.03493	621 €
Mme PINTO appartement poste 1 <sup>er</sup> étage gauche	378 €	1.03493	391 €
Mme CARRICO appartement poste 1 <sup>er</sup> étage droite	363 €	1.03493	376 €
Mme Sonia BERROCOSO (local commercial Kiné)	577 €	1.03493	597 €
M. Michel MARANGES (appartement Villeneuve)	403 €	1.03493	417 €
M. François LLOMBART (appartement Villeneuve)	403 €	1.03493	417 €
Ent. Planète ongles (bureau rdc – ancienne poste)	150 €	/	150 €
Mme Nathalie MARTIAL			

DIT que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 01 janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20231116-202311003-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2023  
Date de réception préfecture : 21/11/2023